

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Identité du produit

F-224 Marking Ink - Black

Autres moyens d'identification;

F-224 Marking Ink - Black

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Voir la fiche technique

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Carco, Inc
10333 Shoemaker
P.O. Box 13859
Detroit, Michigan, USA 48213

Secours

Téléphone No

ChemTel 1-800-255-3924 (MIS0001475)
International +01-813-248-0585

Service clientèle: Carco, Inc

Téléphone +1 (313) 925-9000
Fax +1 (313) 925-9602
Courrier électronique: sales@carcousa.net

2. Identification des dangers du produit

Classification de la substance ou du mélange

Combustible Liquid;H227

Liquide combustible.

peau Sens. 1B;H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Repr. 2;H361D

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Éléments d'étiquetage



Attention

H227 Liquide combustible.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361d Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

[Prévention]:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P235 Tenir au frais.

Fiche de données de sécurité (FDS)

F-224 Marking Ink - Black

Date de révision de la fiche
signalétique: 04/01/2020

P261 Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

[Réponse]:

P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P308+313 SI exposé ou concerné: consulter un médecin.

P333+313 En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P370+378 En cas d'incendie: Utiliser extinction énumérée dans l'article 5 de SDS pour l'extinction.

[Stockage]:

P403+235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

[Disposition]:

P501 Éliminer les contenus, le conteneur conformément aux réglementations locales, nationales.

3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques
Dipropylene glycol methyl ether Numéro CAS: 0034590-94-8 Synonymes : (2-methoxymethylethoxy)propanol, Dipropylene glycol methyl ether	45 - 70	Non Classé	[1][2]
2-Methoxy-1-Methylethyl Acetate Numéro CAS: 0000108-65-6 Synonymes : 1-Methoxy-2-propyl acetate, 2-Methoxy-1-Methylethyl Acetate, Propylene glycol monomethyl ether acetate	10 - 30	Flam. Liq. 3;H226	[1]
Carbon black Numéro CAS: 0001333-86-4 Synonymes : Carbon black, Carbon Black (non-respirable)	7 - 13	Non Classé	[1][2]
526A Resin Numéro CAS: propriétaire Synonymes : 526A Resin	3 - 7	Combustible Dust yeux Irrit. 2;H319 peau Sens. 1B;H317	[1]
1,2-Cyclohexanedicarboxylic acid, 1-butyl 2-(phenylmethyl) ester Numéro CAS: 1200806-67-2 Synonymes : 1,2-Cyclohexanedicarboxylic acid, 1-butyl 2-(phenylmethyl) ester, 2-cyclohexanedicarboxylic acid, 1-butyl 2-(phenylmethyl) ester	1 - 5	Non Classé	[1]
Toluene Numéro CAS: 0000108-88-3 Synonymes : Toluene , TOLUOL	0.1 - 1	Flam. Liq. 2;H225 Repr. 2;H361d Asp. Tox. 1;H304 STOT RE 2;H373 peau Irrit. 2;H315 STOT SE 3;H336	[1][2]

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu comme un secret commercial.

[1] Substance classifiée dangereuse pour la santé ou l'environnement

[2] Substance présentant une limite d'exposition sur le lieu de travail

[3] Substance PBT ou vPvB

* L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

4. Premiers secours

Description des premiers secours

Généralités En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation Déplacer la personne exposée à l'air frais à la fois. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si l'inconfort persiste, consulter un médecin.

Yeux Le cas échéant, s'assurer de retirer les lentilles de contact avant de rincer les yeux. Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau tout en maintenant les paupières ouvertes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux en cas de gêne persistante.

Peau Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.

Ingestion NE PAS FAIRE VOMIR! En cas d'ingestion, des vomissements peuvent se produire spontanément. En cas de vomissement, maintenir la tête en dessous du niveau des hanches pour empêcher l'aspiration dans les poumons. Rincer la bouche abondamment. Obtenir des soins médicaux.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé Ingestion: Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Traiter de manière symptomatique Voir la section 2 pour plus de détails.

Peau Peut provoquer une allergie cutanée.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Utiliser de la mousse, une poudre extinctrice, des produits chimiques secs ou du dioxyde de carbone. L'eau sera peut-être inefficace. De l'eau peut être utilisée pour refroidir les récipients exposés au feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Aucune

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

Tenir au frais.

Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter des vêtements de protection complète et un appareil respiratoire autonome approuvé NIOSH avec masque intégral fonctionnant en la demande de pression ou autre mode de pression positive. Déplacez le récipient du lieu d'incendie, si cela peut se faire sans risque. Utiliser de l'eau pour garder récipients exposés au feu et disperser les vapeurs.

Guide ERG N° Pas de données disponibles.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Retirer les sources d'inflammation, ne pas allumer ou éteindre les lumières ou l'équipement électrique non protégé. En cas de déversement majeur ou de déversement dans un espace confiné, évacuer la zone et vérifier que les niveaux de vapeurs de solvants sont inférieurs à la limite inférieure d'explosivité avant de rentrer.

Fiche de données de sécurité (FDS)

F-224 Marking Ink - Black

Date de révision de la fiche
signalétique: 04/01/2020

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Évitez les étincelles, les flammes, la chaleur et le tabagisme. Ventiler. Porter l'équipement de protection nécessaire. Absorber dans la vermiculite, le sable sec ou la terre et les placer dans des récipients.

Petit déversement: Utilisez un matériau incombustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour une élimination ultérieure.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Conserver dans des récipients légèrement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas entreposer avec des agents oxydants ou des acides. Conserver dans le contenant d'origine. Évitez la lumière directe du soleil.

Stocker conformément à la publication de la National Fire Protection Association NFPA 30, liquides inflammables et combustibles Code. 29 CFR 1910.106 applique à la manutention, le stockage et l'utilisation de liquides inflammables et combustibles.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais et sec, loin de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder les conteneurs scellés cas de non utilisation. Conserver hors de lumière directe du soleil.

Conserver dans un endroit frais et sec.

Matières incompatibles: Stocker loin des oxydants et des acides.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

N° CAS	Ingrédient	Exposition	
		Source	Valeur
0000108-65-6	Acétate de 1-méthoxy-2-propyl	ACGIH	TWA: 50 ppm STEL: 75 ppm
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	50 ppm TWA 75 ppm STEL
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie

Fiche de données de sécurité (FDS)
F-224 Marking Ink - Black

Date de révision de la fiche
 signalétique: 04/01/2020

		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	50 ppm TWA; 270 mg/m3 TWA
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie
0000108-88-3	Toluène	ACGIH	TWA: 20 ppm
		Alberta	50 ppm TWA; 188 mg/m3 TWA
		Colombie-Britannique	20 ppm TWA
		Manitoba	20 ppm TWA
		Nouveau-Brunswick	50 ppm TWA; 188 mg/m3 TWA
		Terre-Neuve-et-Labrador	20 ppm TWA
		Nouvelle-Écosse	20 ppm TWA
		Territoires du Nord-Ouest	50 ppm TWA 60 ppm STEL
		Nunavut	50 ppm TWA 60 ppm STEL
		Ontario	20 ppm TWA
		Île-du-Prince-Édouard	20 ppm TWA
		Québec	50 ppm TWAEV; 188 mg/m3 TWAEV
		Saskatchewan	50 ppm TWA 60 ppm STEL
		Yukon	100 ppm TWA; 375 mg/m3 TWA 150 ppm STEL; 560 mg/m3 STEL
0001333-86-4	Carbon black	ACGIH	TWA: 3 mg/m3
		Alberta	3.5 mg/m3 TWA
		Colombie-Britannique	3 mg/m3 TWA (inhalable)
		Manitoba	3 mg/m3 TWA (inhalable particulate matter)
		Nouveau-Brunswick	3.5 mg/m3 TWA
		Terre-Neuve-et-Labrador	3 mg/m3 TWA (inhalable particulate matter)
		Nouvelle-Écosse	3 mg/m3 TWA (inhalable particulate matter)
		Territoires du Nord-Ouest	3.5 mg/m3 TWA 7 mg/m3 STEL
		Nunavut	3.5 mg/m3 TWA 7 mg/m3 STEL
		Ontario	3 mg/m3 TWA (inhalable)
		Île-du-Prince-Édouard	3 mg/m3 TWA (inhalable particulate matter)
		Québec	3.5 mg/m3 TWAEV
		Saskatchewan	3.5 mg/m3 TWA 7 mg/m3 STEL

**Fiche de données de sécurité (FDS)
F-224 Marking Ink - Black**

**Date de révision de la fiche
signalétique: 04/01/2020**

		Yukon	3.5 mg/m3 TWA 7 mg/m3 STEL
0034590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	ACGIH	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm
		Alberta	100 ppm TWA; 606 mg/m3 TWA 150 ppm STEL; 909 mg/m3 STEL
		Colombie-Britannique	100 ppm TWA 150 ppm STEL
		Manitoba	100 ppm TWA 150 ppm STEL
		Nouveau-Brunswick	100 ppm TWA; 606 mg/m3 TWA 150 ppm STEL; 909 mg/m3 STEL
		Terre-Neuve-et-Labrador	100 ppm TWA 150 ppm STEL
		Nouvelle-Écosse	100 ppm TWA 150 ppm STEL
		Territoires du Nord-Ouest	100 ppm TWA 150 ppm STEL
		Nunavut	100 ppm TWA 150 ppm STEL
		Ontario	100 ppm TWA 150 ppm STEL
		Île-du-Prince-Édouard	100 ppm TWA 150 ppm STEL
		Québec	100 ppm TWAEV; 606 mg/m3 TWAEV 150 ppm STEV; 909 mg/m3 STEV
		Saskatchewan	100 ppm TWA 150 ppm STEL
		Yukon	Aucune limite établie
1200806-67-2	1,2-Cyclohexanedicarboxylic acid, 1-butyl 2-(phenylmethyl) ester	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie
propriétaire	526A Resin	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie

**Fiche de données de sécurité (FDS)
F-224 Marking Ink - Black**

Date de révision de la fiche
signalétique: 04/01/2020

	Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
	Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
	Nunavut	Aucune limite établie
	Ontario	Aucune limite établie
	Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
	Québec	Aucune limite établie
	Saskatchewan	Aucune limite établie
	Yukon	Aucune limite établie

Contrôles de l'exposition

Respiratoire

Les niveaux atmosphériques devraient être maintenus en dessous de la ligne directrice de l'exposition. Lorsque la protection respiratoire est requise pour certaines opérations, utilisez un respirateur purifiant l'air approuvé. Voici les types efficaces de respirateurs purificateurs d'air: cartouche de vapeur organique.

Yeux

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Peau

Porter des vêtements qui doivent couvrir le corps, les bras et les jambes. Les crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Des crèmes à base de gelée de pétrole, comme la vaseline, ne doivent pas être utilisées. Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devront être lavées. Utilisez des gants résistant chimiquement à ce matériau lorsque des contacts prolongés ou fréquemment répétés pourraient se produire. Des exemples de matériaux de barrière aux gants préférés comprennent: le caoutchouc butyle. Stratifié de polyéthylène / éthylvinylate d'alcool ("PE / EVAL"). Des exemples de matériaux acceptables pour barrière aux gants comprennent: le caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile / butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton

Contrôles d'ingénierie

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Autres pratiques de travail

Ne pas fumer ou boire dans la zone de travail. Conserver à l'écart des produits alimentaires et des boissons. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Coloré Liquide
Odeur	Alcool doux comme.
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	Indisponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	Indisponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	171 ° C 340 ° F
Point d'éclair	61-63 ° C 141-145 ° F Method (Setaflash)

Fiche de données de sécurité (FDS)

F-224 Marking Ink - Black

Date de révision de la fiche
signalétique: 04/01/2020

Vitesse d'évaporation (Ether = 1)	0.03
Inflammabilité (solide, gaz)	n'est pas applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosion: 1.3 Limite supérieure d'explosivité: 13.1
Tension de vapeur (Pa)	<3mm
Densité de vapeur	>3
Densité	0.810 g/mL @ (C) 20
Solubilité dans l'eau	Non mesuré
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Non mesuré
Température d'auto-inflammation (°C)	Indisponible
Température de dégradation (°C)	Indisponible
Viscosité (cSt)	Indisponible
% COV	70-80 wt-% ~ 5.9 Lbs/gal
Water Solubility	90%

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

Conditions à éviter

Les températures élevées et les incendies

Matières incompatibles

Stocker loin des oxydants et des acides.

Produits de décomposition dangereux

Aucune

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	Oral DL50, mg/kg	DL50 de la peau, mg/kg	Inhalation vapeur CL50, mg/L/4hr	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg/L/4hr	Inhalation gaz CL50, ppm
------------	---------------------	---------------------------	--	---	--------------------------------

Fiche de données de sécurité (FDS)
F-224 Marking Ink - Black

**Date de révision de la fiche
signalétique: 04/01/2020**

(2-methoxymethylethoxy)propanol - (34590-94-8)	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles
Acétate de 1-méthoxy-2-propyl - (108-65-6)	5,155.00, Rat - Catégorie: NA	>2,000.00, Lapin - Catégorie: 5	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles
Carbon black - (1333-86-4)	> 10,000, Rat - Catégorie: NA	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles
526A Resin - (propriétaire)	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles
1,2-Cyclohexanedicarboxylic acid, 1-butyl 2-(phenylmethyl) ester - (1200806-67-2)	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles
Toluène - (108-88-3)	5,580.00, Rat - Catégorie: NA	> 5,000.00, Lapin - Catégorie: NA	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000108-65-6	Acétate de 1-méthoxy-2-propyl	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
0000108-88-3	Toluène	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Oui; Groupe 4: Non;
		ACGIH	A4
0001333-86-4	Carbon black	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Oui; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	A3
0034590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
1200806-67-2	1,2-Cyclohexanedicarboxylic acid, 1-butyl 2-(phenylmethyl) ester	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
propriétaire	526A Resin	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	---	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	---	Non applicable
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	2	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable

Fiche de données de sécurité (FDS)
F-224 Marking Ink - Black

Date de révision de la fiche
 signalétique: 04/01/2020

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

Voies d'entrée possibles: Pas de données disponibles

Symptômes et effets, aigus et différés:

Ingestion: Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Traiter de manière symptomatique

Peau Peut provoquer une allergie cutanée.

12. Informations écologiques

Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l
(2-methoxymethylethoxy)propanol - (34590-94-8)	10,000.00, Pimephales promelas	1,919.00, Daphnia magna	969.00 (72 hr), Algues
Acétate de 1-méthoxy-2-propyl - (108-65-6)	161.00, Pimephales promelas	501.00, Daphnia magna	1,001.00 (96 hr), Pseudokirchnerella subcapitata
Carbon black - (1333-86-4)	1,000.00, Danio rerio	Non disponible	10,001.00 (72 hr), Desmodesmus subspicatus
526A Resin - (propriétaire)	Non disponible	Non disponible	Non disponible
1,2-Cyclohexanedicarboxylic acid, 1-butyl 2-(phenylmethyl) ester - (1200806-67-2)	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Toluène - (108-88-3)	5.50, Oncorhynchus kisutch	3.78, Ceriodaphnia dubia	10.00 (72 hr), Skeletonema costatum

Persistence et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

13. Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité (FDS)
F-224 Marking Ink - Black

Date de révision de la fiche
signalétique: 04/01/2020

Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

	TMD (transport terrestre national)	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Classe de danger TMD: Non applicable	IMDG: Non applicable Sous-classe: Non applicable	Classe d'aérien: Non applicable
Groupe d'emballage	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Dangers pour l'environnement			
IMDG	Polluant marin: Non;		
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur n'est pas applicable			

15. Informations réglementaires

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (SOR/2015-17) et la FDS contient tous les renseignements exigés par ces règlements.

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :

Dipropylene glycol methyl ether
Acétate de 1-méthoxy-2-propyl
Carbon black
Toluène

Liste extérieure des substances (LES):

1,2-Cyclohexanedicarboxylic acid, 1-butyl 2-(phenylmethyl) ester

16. Autres informations

Date de révision de la 04/01/2020
fiche signalétique

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Fiche de données de sécurité (FDS)
F-224 Marking Ink - Black

**Date de révision de la fiche
signalétique: 04/01/2020**

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H361d Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Ce produit est compatible RoHS et REACH. Il ne contient aucune des substances listées RoHS. Il ne contient aucun produit chimique de la liste candidate de Substances très préoccupantes (SVHC), de l'Annexe XIV ou de l'Annexe XVII de Reach.

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles. Cependant, cela ne constitue pas une garantie pour les propriétés spécifiques d'un produit. Carco demande au destinataire de cette SDS de l'étudier attentivement et de consulter l'expertise appropriée, si nécessaire ou appropriée, pour prendre connaissance et comprendre les données contenues dans cette SDS et les dangers associés au produit. Les informations contenues dans ce document sont fournies de bonne foi et sont jugées précises à compter de la date d'entrée en vigueur ci-dessus. L'utilisation de ce produit dépasse le contrôle de Carco ou de son distributeur. Par conséquent, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée. Les exigences réglementaires sont sujettes à changement et peuvent varier selon les différents emplacements. Il incombe à l'acheteur / utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à toutes les lois fédérales, provinciales ou locales. L'information présentée ici ne concerne que le produit expédié. Étant donné que les conditions d'utilisation du produit ne sont pas sous le contrôle du fabricant, il incombe à l'acheteur / utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à une utilisation sûre de ce produit.

Fin de la FISPQ